



Indemnisation loyer suite degat des eaux

Par **annakilljoy**, le **15/10/2008 à 20:10**

bonjour,rnrnje suis actuellement privé de l'utilisation de ma douche depuis 23 jours suite à des travaux opéré par ma propriétaire, en effet l'étanchéité de la douche était à revoir, elle a occasionné un degat des eaux pour le voisin du dessous.rnrnpuis je demander une indemnisation sur le prochain loyer vu les inconvenients occasionnés? si oui de combien? (loyer 594€ + 20 charge)rnrnmerci d'avance

Par **annakilljoy**, le **16/10/2008 à 22:08**

personne pour me répondre?? ne serait ce que oui ou non!